



Paris, le 1^{er} avril 2020

QUESTIONS UNSA POUR LE CTM DU 1^{er} AVRIL 2020

Carrière des agents

Des agents nous ont fait remonter des difficultés notamment sur la procédure de pré-inscription au concours de catégorie A où un certain nombre de documents doivent être fournis. Les agents n'ont pas la possibilité de les fournir en temps et en heure.

De même la formation à distance dispensée pour la préparation au concours génère une masse importante d'impression qui n'est pas réalisable en milieu confiné. Des agents ont dû renoncer à cette formation pour cette raison.

Dans ce contexte, l'**UNSA** vous demande d'assouplir les conditions de transmission des pièces nécessaires à la validation des préinscriptions et ainsi repousser la date du concours afin que tous les collègues puissent se préparer de façon égale à ce concours.

Concernant la CAP des IAE programmée début mai, quelle est la position de l'administration sur sa tenue ?

Les CAP mobilités et congés formations/mobilités ne sont désormais plus du ressort des représentants élus en CAP. Cependant nous aimerions que l'administration communique aux OS les dates de tenue de ces commissions et lorsqu'elles se sont effectivement tenues de nous le faire savoir.

Les agents nous interrogent sur les calendriers, et nous sommes dans l'impossibilité de leur répondre. Certains parmi eux nous ont confié leur dossier en amont pour vérification et nous apprenons par ces derniers que leur dossier congés formation est retenu. Nous ne savions même pas que la commission s'était tenue. Nous souhaitons également connaître la composition des commissions.

L'**UNSA** voudrait connaître les dates et les compositions de ces commissions.

Conditions de travail

Il apparait une profonde disparité de mise en place des plans de continuité d'activité (PCA) selon les structures. Dans certains endroits des directeurs programment des réunions de CHSCT en présentiel sans tenir compte des mesures de confinement publiées par le gouvernement.

Dans les abattoirs les mesures de distanciation sociale sont loin d'être respectées.

Les agents dont les missions sont essentielles vont dans les structures sans qu'une véritable procédure de nettoyage des locaux, poignées de porte, toilettes ... soient mises en place.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31

unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr

<http://agrifor.unsa.org/>



Malgré les rappels de l'administration, il y a encore beaucoup à faire. Il est grand temps de rappeler aux directions leur responsabilité vis-à-vis de la prévention des agents.

Les agents en télétravail, ont en principe, des contacts réguliers avec leur direction/chef de service mais les agents en ASA se retrouvent isolés, loin de leurs collègues et bien souvent sans nouvelle.

L'UNSA demande que soit rappelé à chaque direction leur obligation vis-à-vis des agents.

La télédéclaration pour la PAC débute aujourd'hui. Les agents en SEA sont sous pression. Les conditions de travail aujourd'hui ne sont pas réunies dans l'état actuel des choses pour garantir une équité de traitement des dossiers.

L'UNSA demande une adaptation des procédures en cohérence avec les mesures de confinement et le télétravail.

Congés - RTT - ASA - télétravail

L'UNSA tient à souligner la disparité des situations d'une structure à l'autre, que ce soit sur les modalités d'application des ASA comme sur la possibilité de télétravailler ou de travailler à distance avec la mise à disposition des moyens adaptés, le recours aux astreintes, les permanences.

L'UNSA dénonce par ailleurs la pression déjà imposée aux agents dans certains endroits sur la question des congés annuels ou des jours RTT. L'heure est plus au soutien de leur engagement, y compris celui d'agents actuellement en ASA mais susceptibles d'être appelés à remplacer des collègues atteints par l'épidémie.

Que certains managers s'attachent aux décomptes de jours RTT ou à la gestion des congés annuels alors qu'ils n'ont pas su mettre en œuvre les consignes gouvernementales destinées à protéger les agents ou déployer les mesures et moyens pour y parvenir relève de l'inadmissible.

Pour l'UNSA, l'employeur public ne doit pas imposer à l'agent en confinement, situation subie, la prise de congés payés ou de jours de RTT. Aujourd'hui les priorités sont ailleurs et demain, les preuves de reconnaissance attendues devront être réelles.

Recensement Covid-19

Cette épidémie est virulente et pour le moment des régions sont plus touchées que d'autres. Il est urgent de mettre en place un système de recensement des personnes atteints par ce virus.

L'UNSA demande un recensement des agents tant au niveau local, que régional et un bilan national.